

COMMUNE DE CLERMONT
14, rte de Rumilly
74270 Clermont

Le 7 novembre 2023



FÊTE DE LA SOUPE

Dans le cadre du marché de Noël organisé par l'association des Lutins du château, la commune de Clermont organise un concours de la meilleure soupe **le samedi 2 décembre 2023** dans le cadre magnifique du château de Clermont. Ce concours est ouvert à tous, collectivités, associations, ainsi qu'aux particuliers. Pour une question d'organisation le nombre de participants sera limité à 10.

Des idées gourmandes, des recettes ... autant d'ingrédients qui mijoteront dans la cour du château de Clermont pour le régal de tous !

Déroulement du concours :

- dès 15h30, **dépose des soupes au château**.
- 16h30 dégustation et début des votes du jury au château de Clermont.
- 17h00 fin des votes et remise des prix

Contacts : Mairie de Clermont 14 rte de Rumilly 74270 Clermont

Tél : 04 50 69 63 69 ou 06 72 67 71 63

Courriel : accueil@clermont74.fr - Site : www.clermont74.fr

Bulletin d'inscription au Concours de Soupe du Samedi 3 décembre 2023

À déposer en mairie avant le 25/11/23.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : Courriel :

Nom de mon équipe :

Je possède un réchaud à gaz ? OUI / NON , à défaut une plaque électrique ? OUI / NON



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SOUPE 2023

1. La commune de Clermont organise un concours de soupe au sein du château de Clermont le samedi 2 décembre 2023.
2. La participation au concours est gratuite et ouverte à tous.
3. Les inscriptions doivent être déposées **avant 25 novembre** en mairie de Clermont.
4. Seules les soupes maisons, chaudes ou froides sont acceptées (soupes en briques ou en sachet interdites et aucun produit lyophilisé).
5. Pour la réalisation de votre soupe, nous vous encourageons à faire preuve d'imagination (pour éviter que plusieurs équipes proposent des recettes proches) tout en cherchant à utiliser des produits de saison et du terroir. Chaque équipe met en scène librement sa soupe (tenue des participants, présentation de la recette...).
6. **Le dépôt des soupes est fixé le 2 décembre 2023 dans la cour du château à partir de 15h30. Elles seront numérotées.**
7. **Les participants devront être présents au château de Clermont à 15h30 pour la mise en place et le début du concours.**
8. La quantité de soupe préparée pour ce concours est au minimum de 5 litres, Une partie sera destinée au jury, le reste, distribué gratuitement au public.
9. Chaque équipe sera composée de 3 personnes maximum
10. Chacune devra se munir : de son faitout, d'une louche et s'il en possède, de son réchaud à gaz de préférence (type camping gaz). Les soupes peuvent arriver chaude et seront maintenue à température par vos soins ou dans la cuisine du château.
11. La commune de Clermont gère la fourniture des bols pour la dégustation.
12. Les candidats acceptent que la publication de leur recette, ainsi que leur photographie soient publiées sur tous supports media.
13. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
14. Le Jury sera composé de 5 personnes.